

DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Séance ordinaire du 17 Mars 2023

VOTES	
Pour :	16
Contre :	0

Nombre de membres en exercice 18
 Nombre de membres présents 14
 Nombre de suffrages exprimés 16
 Abstention(s) 0

Date de convocation 09/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 Mars, le Conseil Syndical, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, présidé par M. Jean-Luc LABORIE
 Secrétaire(s) de séance : M. Jean DELVERT

Présents : LABORIE Jean Luc (Président), BOULONNE Jacques (Délégué), DELVERT Jean (Conseiller), FEIX Jean Vincent (Vice-Président), FLOIRAC Guy (Vice-Président), RICOU Arnaud (Conseiller), DAURAT Christian (Conseiller), VITRAC Olivier (Conseiller), MISPOULET Guy (Vice-Président), CASTANET Philippe (Délégué), GIMEL Guy (Conseiller), BARROUILHET Alexandre (Conseiller), LALBIAT Alain (Suppléant), ROCHA Serge (Suppléant)

Représentés : DELBREIL Didier (Vice-Président) par CASTANET Philippe, LEVET Michel (Vice-Président) par MISPOULET Guy

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- constatant que le compte administratif fait apparaître un EXCEDENT de 996 185,38

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	790 499,40
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	966 530,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	205 685,98
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2022	996 185,38
A. EXCEDENT AU 31/12/2022	996 185,38
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section	62 505,01
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	933 680,37
B. DEFICIT AU 31/12/2022	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Présenté par M. J-Luc LABORIE
 à BALADOU le 17 Mars 2023

Délibéré par Le Conseil Syndical
 à BALADOU le 17 Mars 2023

*Certifiée exécutoire et
 Publiée le 21/03/2023*

le Secrétaire de
 Séance
Jean Delvert
 Jean DELVERT

